

Conseil municipal du lundi 19 décembre 2011

Vœu déposé par Chambéry 100 % à gauche

La publication par Libération en septembre dernier d'un fichier de la banque Dexia a brutalement appris à la population ce que sa municipalité lui avait jusque là soigneusement caché : avec Saint-Étienne, Chambéry est la ville de Rhône-Alpes la plus touchée par les emprunts toxiques. Depuis septembre, la communication de la maire est pour le moins incompréhensible : après avoir prétendu, en dépit du bon sens, que les informations publiées par Libération étaient mensongères, elle semble aujourd'hui admettre du bout des lèvres la réalité de la situation, tout en affirmant que ces emprunts structurés n'entraîneront aucun surcoût pour les finances de la ville. Cette position est d'autant moins crédible qu'un récent rapport publié par Thierry Philip et le groupe socialiste au conseil général du Rhône vient précisément de démontrer l'inverse, en soulignant que les emprunts toxiques Dexia de cette collectivité – qui sont de même nature et ont été renégociés dans les mêmes conditions qu'à Chambéry – allaient nécessairement entraîner un surcoût considérable.

De fait, de nombreuses collectivités, qui ont acquis exactement le même type d'emprunts qu'à Chambéry, ont adopté une attitude autrement plus offensive envers la banque Dexia. À l'initiative de Claude Bartolone, plus d'une centaine de collectivités ont ainsi fondé l'association « Acteurs publics contre les emprunts toxiques » qui vise à faire évoluer la législation mais aussi à aider les collectivités à mener des recours en justice contre la banque Dexia. Cette démarche a enregistré de premiers succès : le 24 novembre dernier, le Tribunal de Grande Instance de Paris vient ainsi de donner raison à la mairie socialiste de Saint-Étienne qui avait décidé qu'elle ne paierait plus les intérêts toxiques de ses emprunts.

C'est pourquoi, le conseil municipal de Chambéry estime qu'il n'est plus possible de continuer à faire le dos rond. Il estime que la ville, comme de nombreuses d'autres collectivités territoriales, a été l'objet d'une opération d'escroquerie menée par les banques et souhaite donc :

- 1) Apporter son soutien aux collectivités territoriales qui poursuivent la banque Dexia en justice.
- 2) Demander à ce que la maire et le président de Chambéry métropole entament eux aussi une procédure en justice contre les banques qui, par défaut de conseil, les ont amené à prendre des emprunts toxiques.